

CONSEIL MUNICIPAL

Ci-après l'essentiel du Conseil Municipal du 29/10/2015 : l'intégralité du compte-rendu de la séance est consultable en mairie.

Présents : Françoise GUILLOU-COROUGE - Nicolas CARRO - Jean-Paul HAMON - Isabelle AUBRY - Emmanuel THERIN - Don Paul QUILLICHINI - Jean-Yves FRABOULET - Françoise GOLHEN - Marie-Madeleine MAUJARRET - Andrea ORTLEPP - Pierrick PAYOUX - Monique SEBY - Christelle RANNOU - Nicolas ALLEE - Raymond BLEVAT - Michel CARLUEC - Fabienne MACADRE - Daniel THORAVALE.

Absents excusés : Mireille AIRAULT (proc. À Françoise GUILLOU) - Rémy PLEVEN (proc. à Emmanuel THERIN) - Benoît MORIN (proc. à Pierrick PAYOUX) - Morgane URVOY (proc. à Marie-Madeleine MAUJARRET) - Isabelle MAURIN (proc. À Daniel THORAVALE).

Secrétaire : Michel CARLUEC.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Rapporteur : Françoise GUILLOU

Nicolas ALLEE est installé en tant que nouveau conseiller municipal. Il remplace Christophe DUBOIS, décédé.

Désignation des délégués communaux et intercommunaux

Rapporteur : Françoise GUILLOU

Suite à la démission de Ghislaine ROUTHIER (remplacée par Christelle RANNOU) et au décès de Christophe DUBOIS, il convient de désigner de nouveaux délégués. A l'unanimité, Pierrick PAYOUX est désigné Correspondant défense et Sécurité routière et Plan Orsec. Nicolas ALLEE intègre la commission communale vie associative culturelle et sportive et la commission urbanisme. Marie-Madeleine MAUJARRET est désignée déléguée suppléante à l'Association des Petites Cités de Caractère de Bretagne et Françoise GOLHEN déléguée à la commission tourisme de Quintin Communauté.

Avis sur le Schéma de mutualisation de Quintin Communauté

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

La mutualisation est une mise en commun de moyens humains ou matériels entre les communes et la Communauté dans le but d'améliorer la qualité ou de réduire le coût des services. La démarche de mutualisation est engagée parallèlement à la refonte des périmètres territoriaux. Le plan d'action du projet de mutualisation de Quintin Communauté est décliné en 3 axes :

- **axe 1** : recherche de plus d'efficacité dans l'action publique locale
- **axe 2** : développement d'une culture commune au sein du territoire, avec dans un premier temps l'organisation de formations communes
- **axe 3** : développement d'une expertise commune pour préparer les transferts de compétence prévisibles (eau et assainissement).

Le schéma de mutualisation est mis en œuvre par un comité de pilotage dans lequel chacun des établissements/collectivités est représenté. Il est assisté par un comité technique composé des DGS et responsables des services des communes, EPCI et SIVAP et de trois groupes thématiques (administratif, technique, enfance) regroupant élus et techniciens.

Par 21 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve le projet de schéma de mutualisation de Quintin Communauté.

AFFAIRES SPORTIVES ET CULTURELLES

Modalités d'attribution des subventions exceptionnelles des activités sportives

Rapporteur : Nicolas CARRO

Il existait une pratique en matière d'attribution des subventions, fondée sur des acquis mais pas sur un écrit. La commission sport a travaillé sur la définition de l'ensemble des modalités d'attribution des subventions exceptionnelles pouvant être accordées par la Ville de Quintin aux clubs, sections de la MJC, établissements scolaires, pour aider les sportives et sportifs à financer leurs déplacements pour les compétitions.

Il est proposé une participation de la Ville pour les déplacements hors région Grand Ouest (soit hors départements 22, 29, 35, 56, 44, 49, 53, 72, 85, 14, 50, 61), pour des compétitions de phases finales de championnat et pour des licenciés résidents à Quintin et âgés de moins de 18 ans. Un plafond d'attribution individuel par sportif et par club, pour chaque saison sportive, sera déterminé pour chaque année au moment du vote des subventions.

Les demandes de subventions seront à adresser à la mairie par les clubs, sections MJC et établissements scolaires, en fin de saison sportive.

- QUESTIONS DIVERSES

Ecole de musique

Rapporteur : Françoise GUILLOU

L'École de musique va s'installer dans les locaux de l'ex Farandole, suite à l'ouverture du nouveau Pôle enfance à la Garenne Kerbrun. Des travaux d'aménagement et d'insonorisation sont programmés par Quintin Communauté, pour un montant estimé de 70 000 €.

Schéma départemental de coopération intercommunale

Rapporteur : Françoise GUILLOU

Un travail est mené depuis plusieurs années avec Centre Armor Puissance 4, qui regroupe les communes de Plaintel, Ploëuc, L'Hermitage et Le Bodéo, en vue d'une fusion des deux Communautés de communes. Le Préfet a laissé le choix de poursuivre la mise en œuvre de cette fusion ou de travailler à la construction d'une Communauté d'agglomération rassemblant Saint-Brieuc Agglo, Quintin Communauté, Centre Armor Puissance 4 et la Communauté de communes Sud Goëlo. Après réflexion, les élus de Quintin Communauté ont préféré opter directement pour cette nouvelle organisation des territoires et ont demandé au Préfet de les inscrire dans ce schéma.

Le Schéma départemental de coopération intercommunale ainsi proposé par le Préfet est maintenant soumis à l'avis des conseils municipaux qui doivent se prononcer avant le 15 décembre.

Dans le cadre d'une nouvelle agglomération fusionnant les quatre communautés sus mentionnées, les compétences actuelles de Saint-Brieuc Agglo seront fusionnées. Pour les autres compétences, concernant essentiellement les services de proximité (enfance-jeunesse, aides à domicile, livraison de repas...), une nouvelle structure devra être créée sur le territoire sud de la nouvelle agglomération, entités qui pour exister devront se doter d'une nouvelle identité.